

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Madame Céline Duquesne, Maire.

Etaient présents :

DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Absents représentés :

MANGIN Flora représentée par SMANIOTTO Amélie, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline

Absents excusés :

Absents :

Madame Amélie SMANIOTTO et Madame Corinne AZEMAR ont été nommées secrétaires de séance.

Délibération n°: 26 09 16

Objet :

Demandes de subventions auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'organisation de la Fête de l'Olivier, de la Foire agricole de Printemps ; de la Foire de la Saint-André en 2027 et des Marchés Nocturnes

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice TAMAZOUT

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de L'Escarène souhaite organiser en 2027 trois manifestations traditionnelles participant à l'animation, à l'attractivité et à la valorisation du territoire communal : la Fête de l'Olivier au mois d'avril, la Foire agricole de Printemps au mois de mai et la Foire de la Saint-André au mois de novembre auxquelles s'ajouteront 2 marchés nocturnes au mois de juillet et au mois de décembre.

Ces manifestations permettent notamment de valoriser les productions locales, les savoir-faire agricoles et artisanaux et de maintenir des rendez-vous traditionnels qui contribuent à la vie économique et sociale de la commune.

Dans le cadre de leurs dispositifs respectifs de soutien aux manifestations locales, le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent apporter une participation financière à leur organisation, conformément à l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260916-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Le montant total prévu des dépenses et le plan de financement se décompose de la manière suivante :

FETE DE L'OLIVIER

DEPENSES		RECETTES	
Installation, désinstallation	2 595,00	Subv. C. REGIONAL	1 422,50
Invitations, édition de documents	150,00	Participation COMMUNE	1 422,50
Apéritif	100,00		
TOTAL	2 845,00	TOTAL	2 845,00

FOIRE AGRICOLE DE PRINTEMPS

DEPENSES		RECETTES	
Installation, désinstallation	2 355,00	Subv. C. REGIONAL	1 627,50
Invitations, édition de documents	150,00	Subv. C. DEPARTEMENTAL	976,50
Apéritif	150,00	Participation COMMUNE	651,00
Animation musicale	600,00		
TOTAL	3 255,00	TOTAL	3 255,00

FOIRE SAINT ANDRE

DEPENSES		RECETTES	
Installation, désinstallation	2 355,00	Subv. C. REGIONAL	2 302,50
Invitations, édition de documents	150,00	Subv. C. DEPARTEMENTAL	1 381,50
Apéritif, dégustation	1 300,00	Participation COMMUNE	921,00
Animation musicale	800,00		
TOTAL	4 605,00	TOTAL	4 605,00

2 MARCHES NOCTURNES JUILLET ET DECEMBRE

DEPENSES		RECETTES	
Installation, désinstallation	5 190,00	Subv. C. REGIONAL	4 295,00
Invitations, édition de documents	300,00	Subv. C. DEPARTEMENTAL	2 577,00
Apéritif, dégustation	1 700,00	Participation COMMUNE	1 718,00
Animation musicale	1 400,00		
TOTAL	8 590,00	TOTAL	8 590,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260916-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve l'organisation en 2027 de la Fête de l'Olivier, de la Foire agricole de Printemps et de la Foire de la Saint-André, des 2 marchés nocturnes ainsi que leurs plans de financement prévisionnels ;

-Sollicite auprès du Conseil départemental des Alpes-Maritimes les subventions les plus élevées possibles pour l'organisation de ces manifestations ;

-Sollicite auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur les subventions les plus élevées possibles pour l'organisation de ces manifestations ;

-Autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à accomplir toutes les démarches nécessaires à leur instruction ;

-Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;

-Précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions réglementaires.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, CHOLVIN Nolan, FOUQUET Hervé, DONADEY Pierre, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence, SOUMATI Damien, PIALA Raoul

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRETAIRE DE SEANCE
AMELIE SMANIOTTO**



**LA SECRETAIRE DE SEANCE
CORINNE AZEMAR**



**MADAME LE MAIRE
CELINE DUQUESNE**



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 05/10/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260924-260916-DE
Reçu le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026